



Martigues, le 8 Octobre 2021

Aux membres de la CSS
SUEZ RV ENERGIE à Vedène
(Liste des destinataires in fine)

Objet : Réunion commission de suivi de site de **SUEZ RV ENERGIE à Vedène**

Madame, Monsieur,

Nous vous convions à la prochaine réunion de la commission de suivi de site (CSS) de **SUEZ RV ENERGIE à Vedène** le :

**Vendredi 22 Octobre 2021 à 14 h 30 à la salle de réunion du SIDOMRA
649 Avenue Vidier - 84270 VEDENE (plan d'accès joint)**

ou

par visioconférence Microsoft Teams : [Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

L'ordre du jour sera le suivant :

- Quorum
- Approbation du dernier compte rendu de la CSS du 28 Septembre 2020
- Présentation du rapport annuel d'activité 2020
- Visites d'inspection 2020
- Questions diverses

Compte tenu de la situation sanitaire, nous vous précisons que les places en présentiel sont limitées et que l'inscription est obligatoire.

Afin de limiter le nombre de personnes en présentiel, nous vous demandons que chaque entité (par collège) ne soit représentée que par un seul participant. Nous vous précisons également que le port du masque sera obligatoire tout au long de la commission.

Afin de nous permettre de prévoir au mieux l'organisation de cette commission, merci de nous confirmer votre présence pour cette séance ainsi que le mode de participation retenu (présentiel ou visio-conférence) par mail à fflorentino@cypres.org ou par téléphone 04 42 13 01 00 avant le 15 Octobre 2021.

Nous vous remercions de confirmer votre présence auprès du Cyprès par mail à fflorentino@cypres.org ou par téléphone au 04 42 13 01 00.

Pour des questions de quorum si vous ne pouvez pas assister à la réunion, vous avez la possibilité de vous faire représenter par votre suppléant ou un autre membre de votre collège désigné dans l'arrêté préfectoral. Dans ce dernier cas, le formulaire « mandat » mis en pièce jointe est à nous retourner (les modalités y sont spécifiées).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire de la CSS



Michel SACHER
Directeur du Cyprès

- Arrêté Préfectoral de composition du 26/08/2021
- Rapport annuel d'activité 2020
- Mandat

Liste des destinataires :
Membres titulaires Arrêté Préfectoral du 26 août 2021

Présidence	
✓ Préfecture de Vaucluse	Monsieur le préfet ou son représentant
Collège Administrations de l'état	
✓ Préfecture de Vaucluse	Monsieur le préfet ou son représentant
✓ Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)	Monsieur le directeur départemental ou son représentant
✓ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) UT de Vaucluse	Madame la directrice régionale ou son représentant
✓ Direction Départementale des Territoires de Vaucluse (DDT)	Monsieur le directeur ou son représentant
✓ Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Vaucluse	Monsieur le délégué territoriale ou son représentant
Collège des collectivités territoriales	
✓ SIDOMRA	Monsieur le président ou son représentant
✓ Commune de Vedène	Madame le maire ou son représentant
✓ Commune de Sorgues	Monsieur le maire ou son représentant
✓ Commune du Pontet	Monsieur le maire ou son représentant
✓ Commune de Saint Saturnin lès Avignon	Monsieur le maire ou son représentant
✓ Commune de Morières lès Avignon	Monsieur le maire ou son représentant
✓ Commune d'Avignon	Madame le maire ou son représentant
✓ Commune d'Entraigues sur la Sorgue	Monsieur le maire ou son représentant
Collège associations de protection de l'environnement	
✓ Association « pour la protection de l'environnement Vedénais, Sorguais, Morières et Pontétien »	Monsieur Vincent CATILLON
✓ Association « Consommation logement et cadre de vie »	Monsieur Michel DANIEL
✓ Association « France Nature Environnement Vaucluse »	Monsieur Jean-Paul BONNEAU
✓ Association « Saint-Sat' Environnement »	Madame Monique SURTEL
Collège de l'exploitant	
✓ SUEZ RV ENERGIE	Monsieur Jean-Yves MARTIN
Collège des salariés	
✓ SUEZ RV ENERGIE	Monsieur Fabrice GOURDIN
Personnes qualifiées	
✓ Atmo Sud	Madame Laetitia MARY
✓ Conseil Régional	Monsieur le président ou son représentant
✓ Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse	Monsieur le chef du service ou son représentant

MANDAT - BON POUR POUVOIR

Conformément à l'article II b « Suppléances et mandats » du règlement intérieur de la Commission de Suivi de SUEZ RV Energie à Vedène

- *Lorsqu'il n'est pas suppléé un membre de la commission peut donner mandat à un autre membre du même collège*
- *Nul ne peut détenir plus de deux mandats (en plus de sa propre voix)*
- *Le mandat est obligatoirement remis au secrétariat ou au président au plus tard en début de séance*

Je soussigné(e)

Représentant de

du collège

donne pouvoir à

représentant de

du collège

à l'effet de me représenter et de voter à :

*La Commission de Suivi de Sites (CSS) de SUEZ RV Energie à Vedène :
Vendredi 22 Octobre 2021 à 14 h 30 à la salle de réunion du SIDOMRA
649 Avenue Vidier - 84270 VEDENE*

Fait le :

Signature :